

Compte rendu du Conseil municipal du 13 novembre 2008

Présidence de M. Gérard HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Monsieur Stéphane MARSALLON

Présents : M. HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne,
Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme BRISTOT, M. TARER, Mme
PERNOT- TINEL, M. VEYRAT, Mme RULLO, M. COURTOIS
Adjoints au Maire

Mme BAZIN, M. ARNOL, M. MARSALLON, M. VALAT, Mme ALY, M. MEILLAT, Mme THOMAZIE, M.
DOSSO, Mme PROVOST, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, M. POTIER, Mme BIGAND-
VIVIANI, Mme PIRES-MARRARO, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M.
LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : M. MAKHTAT ayant donné procuration à M. HÉRAULT

Ouverture de la séance à 20 H 30

Désignation de Monsieur Stéphane MARSALLON en qualité de secrétaire de séance.

Madame BIGAND-VIVIANI entre en séance à 20 H 31.

Adoption du compte-rendu du 23 septembre 2008

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2008

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux motions :

- Le Service Minimum d'Accueil : une loi inapplicable,
- « Non à la suppression de 3 000 postes des RASED »

ADOpte À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour.

02 – Débat d'Orientation Budgétaire

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

Que le débat d'orientation budgétaire 2009 a eu lieu.

03 – Décision modificative n°2 (virements et ouvertures de crédits)

APPROUVE À LA MAJORITÉ

**CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS,
Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2008.

04 – Garantie d'emprunt au profit de Logement Francilien S.A. HLM à Directoire et Conseil de Surveillance pour la requalification des espaces extérieurs et la réhabilitation du bâti dans le quartier de la Forêt (tranche 3) – 24 logements INL

Monsieur DUROVRAY signale que cette garantie d'emprunt est un moyen de pression sur le Logement Francilien pour obtenir un meilleur suivi des travaux.

Madame DUCASSÉ rappelle que les intérêts des locataires sont défendus par la Commune mais aussi par les locataires eux-mêmes au travers des associations de locataires. Madame BRISTOT ajoute qu'il existe un comité consultatif de locataires ainsi qu'une charte de peuplement.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'accorder sa garantie d'emprunt au profit de Logement Francilien SA HLM à Directoire et Conseil de Surveillance pour le remboursement de la somme de 3 143 117 €. Cet emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné à financer la 3^{ème} tranche des travaux d'une opération de requalification des espaces extérieurs et réhabilitation du bâti (24 logements) située dans le quartier de « La Forêt ».

05 – Fourniture de denrées alimentaires pour la préparation des repas des crèches, de la cuisine centrale des restaurants d'enfants et de la Maison de l'Amitié – Constitution d'un groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles – Lancement d'un appel d'offres ouvert et autorisation de signature

Monsieur DUROVRAY fait remarquer que les élus de l'opposition ont le droit à la communication du dossier complet avant le lancement de l'appel d'offres par souci de transparence et demande le report de la délibération au prochain conseil.

Madame DUCASSÉ précise que le texte ne prévoit pas à ce stade de la procédure la transmission complète de dossier et plus particulièrement le DCE et que le dossier complet fera l'objet d'un examen en Commission d'Appel d'Offres où l'opposition est représentée.

APPROUVE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

La constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Écoles de Montgeron en vue de passer et exécuter le marché relatif à la fourniture des denrées alimentaires destinées à la préparation des repas des restaurants d'enfants, des crèches et de la Maison de l'Amitié, et aux prestations d'assistance technique, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement, approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces annexes avec la ou les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

06 – Mise à disposition de cars avec chauffeur pour les besoins des services de la Ville : constitution d'un groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles – Lancement d'un appel d'offres ouvert et autorisation de signature du marché

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

La constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Écoles de Montgeron en vue de passer et exécuter le marché relatif à la mise à disposition de cars avec chauffeur, autorise

Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement, approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert concernant les prestations de mise à disposition de cars avec chauffeur, marché à bons de commandes d'une durée d'un an renouvelable par périodes annuelles 3 fois au maximum, avec un minimum annuel de 80 000 € HT et un maximum annuel de 250 000 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la ou les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

07 – Cession d'un tracteur du service municipal des espaces verts

APPROUVE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

La cession du tracteur modèle Renault ARGOS 446 avec épareuse et chargeur immatriculée 410 ECC 91 au profit de la S.A. ENVIROMAT – 19 avenue du Général de Gaulle 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant de 35 700 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

08 – Adhésion de la commune de Montgeron à l'association des élus de la ligne D du RER

Monsieur DUROVRAY propose que la commune aide par une subvention l'association des usagers de la ligne D du RER. Monsieur VEYRAT rappelle que la compétence transport relève de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine et que cette dernière verse une subvention à une association des usagers.

Madame CARILLON sort de séance à 22 H 31 et rentre de nouveau en séance à 22 H 34.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

L'adhésion de la Commune de Montgeron à l'Association des élus de la ligne D du RER et fixe la date d'effet de l'adhésion au 1^{er} janvier 2009.

09 – Convention pour l'entretien des espaces extérieurs de la Résidence « La Forêt »

Monsieur DUROVRAY demande le coût actuel d'entretien des espaces verts. Monsieur FEYDEL précise que le coût avant résidentialisation s'élève à 49 616,90 € TTC et que le coût estimé après résidentialisation se monte à 74 400 € dont 50 % seront pris en charge par la ville. Les charges afférentes aux espaces verts sont réglées par le Logement Francilien et refacturées aux locataires. Toutefois, si elles étaient en diminution, les charges des locataires suivraient la même évolution.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des espaces extérieurs de la résidence La Forêt.

10 – Constitution de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Monsieur DUROVRAY fait remarquer que les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite situées devant la Maison de l'Environnement sont inadaptées et que les rampes d'accès mises en place à la Prairie de l'Oly sont impraticables en raison de leur pente trop importante.

Monsieur le Maire précise que de nombreux travaux sont réalisés sur la commune : les accès pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de bus, les feux tricolores et que le nombre de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite est respecté sur la commune : 1 pour 50.

Madame BRISTOT fait remarquer d'une part que les travaux devant la Maison de l'Environnement ne sont pas achevés et d'autre part qu'un dialogue est en cours avec Batigère pour la Prairie de l'Oly.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

La mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

11 – Acquisition de vélos électriques : demande de subventions auprès du S.M.O.Y.S.

SOLLICITE À L'UNANIMITÉ

Du S.M.O.Y.S les subventions les plus élevées possibles pour financer l'acquisition de vélos électriques et autorise Monsieur le Maire à déposer les différents dossiers de demande de subventions auprès du S.M.O.Y.S.

12 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Montgeron

FIXE À L'UNANIMITÉ

Le montant de la subvention exceptionnelle accordée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montgeron à 500 €

13 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de l'Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative de Montgeron

FIXE À L'UNANIMITÉ

Le montant de la subvention exceptionnelle accordée à l'Office du Tourisme – Syndicat d'Initiative de Montgeron à 120 €

14 – Mise à disposition des installations sportives de la Ville avec l'Ecole Régionale d'Enseignement Adapté de Montgeron (EREA) / Conventionnement et fixation d'un tarif forfaitaire

FIXE À L'UNANIMITÉ

La tarification forfaitaire annuelle à un montant égal au total de la dotation de fonctionnement EPS par élève versée par le Conseil Régional, dit que la tarification forfaitaire sera réévaluée chaque année en fonction de l'évolution de la dotation régionale, autorise Monsieur le Maire à signer la convention déterminant les conditions d'utilisation des installations sportives par l'EREA et dit que cette convention concerne l'année scolaire 2008/2009 et qu'elle sera reconductible par tacite reconduction.

15 – Classes de découverte – Participation des familles 2009

RECONDUIT À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

A partir du 1^{er} janvier 2009 la participation des familles pour les séjours de classes de découverte, par jour et par enfant selon la grille du quotient et dit qu'un premier acompte de 30% sera demandé aux familles au moment de l'inscription, le solde étant réclamé par facture.

16 – Tarifs des repas et consommations pris à la Maison de l'Amitié

Monsieur DUROVRAY demande que le personnel communal se voit appliquer des tarifs différents en fonction de leur grade et estime que le prix pratiqué est prohibitif ce qui expliquerait le peu de personnel communal déjeunant à la Maison de l'Amitié.

Mme DUCASSÉ rappelle à Monsieur DUROVRAY que la majorité du personnel communal réside sur la commune et prend par conséquent ses repas à domicile.

Monsieur TARER informe Monsieur DUROVRAY que d'un point de vu fiscal, le prix des repas est limité à un peu plus de 4 euros ; ce tarif représente le montant d'un repas pris à domicile.

DÉCIDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

De fixer les nouveaux tarifs des repas et consommations de la Maison de l'Amitié à compter du 1^{er} janvier 2009.

17 – Organisation des opérations du recensement de la population pour l'année 2009 : fixation des indemnités à verser aux agents recenseurs

AUTORISE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'organisation et à la réalisation des opérations de recensement de la population de l'année 2009, désigne Madame COURTEL coordonnateur du recensement de la population et décide de la rémunération des agents concourant au recensement.

18 – Modification du tableau des effectifs

DÉCIDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

La modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2008 afin de prendre en compte le recrutement d'un juriste au sein du secrétariat général.

19 – Rapport d'activité 2007 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

Du rapport d'activité 2007 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve Saint-Georges (SIARV).

20 – Demande d'adhésion de la commune de Villeneuve-le-Roi au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges

Monsieur DUROVRAY fait remarquer que la commune de Villeneuve-le-Roi est la première commune de la rive gauche de la Seine qui rejoindrait le SIARV et en demande la logique intellectuelle et technique.

Monsieur MEILLAT rappelle à Monsieur DUROVRAY que Villeneuve-le-Roi fait partie des bassins versants des eaux usées mais aussi que les eaux usées déversées vont directement dans la Seine de façon plus ou moins dépolluée et qu'il est de l'intérêt général d'avoir des eaux plus propres.

ÉMET À L'UNANIMITÉ

Un avis favorable à l'adhésion de la commune de Villeneuve-le-Roi au S.I.A.R.V.

21 – Motion contre les vols de nuit en Essonne

DEMANDE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : Mesdames BIGAND-VIVIANI et PERNOT-TINEL

En accord avec les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) un couvre-feu d'une durée de 8 heures consécutives sur les aéroports Paris Charles de Gaulle, du Bourget et d'Orly.

22 – Motion contre le service minimum d'accueil : une loi inapplicable

Monsieur DUROVRAY souligne que, même s'il est d'accord sur la nécessaire amélioration des conditions de mise en œuvre du service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève, celui-ci permet d'assurer la continuité du service public pour les parents et les enfants.

Madame HERFELD souligne que la législation préconise un encadrant pour 15 enfants, sans qualification particulière, mais que pour des raisons de sécurité, la commune a sollicité un nombre plus important d'encadrants lors des deux précédentes grèves partielles. Dans le cadre d'une grève totale, Madame HERFELD insiste sur les difficultés de la mise en place de ce dispositif et de la qualité du service minimum d'accueil tel qu'il est prévu par les textes, ajoute que le service minimum d'accueil pourrait difficilement être mis en œuvre, notamment en raison du délai très court (48h), et que, de plus, l'Etat ne

prend pas en charge la totalité de la rémunération de ces personnels, fixée en fonction du nombre d'enfants présents le jour de la grève et non du nombre estimé d'enfants lors du recrutement de ces agents.

DÉNONCE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

Une loi de circonstance votée à la hâte, qui ne prend pas en compte les graves désordres administratifs qu'elle génère, encore moins les risques encourus par les enfants dans sa mise en œuvre.

23 – Motion « non à la suppression de 3 000 postes des RASED »

DEMANDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

Aux côtés des enseignants et des parents d'élèves, que la qualité du dispositif RASED soit maintenue.

Question diverse

A la suite de la question orale de Madame GARTENLAUB, Monsieur le Maire indique que les travaux de maintenance des jeux extérieurs des crèches et des écoles ont été effectués par l'entreprise Julien et que les fiches récapitulatives sont conservées dans les bureaux des directeurs d'établissement.

La séance est levée à 00 H 14

Gérald HÉRAULT

Maire de Montgeron

Vice Président du Conseil Général de l'Essonne